Cinquante-septième année. - N ° 227 A Vendredi 24 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 98

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

507 722 569 RCS Aix-en-Provence.
TOP MATHILDE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1405123.00 EUR.
Adresse : 16ter, Avenue de la Violette, 13100 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION TOP MATHILDE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 405 123 EUROS SIEGE SOCIAL : 16 TER AVENUE DE LA VIOLETTE – 13100 AIX EN PROVENCE 507 722 569 RCS AIX EN PROVENCE _____ DIVTIDE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE CAPITAL DE 500 000 EUROS SIEGE SOCIAL : 2 RUE GUYNEMER – 75006 PARIS 511 858 490 RCS PARIS _____ Aux termes d'un projet de traité de fusion sous seing privé signé électroniquement du 21/11/2023 déposé au nom de la société TOP MATHILDE au greffe du Tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE le 22/11/2023 et au nom de la société DIVTIDE au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 22/11/2023, il résulte que la société TOP MATHILDE se propose d'absorber, à titre de fusion, la société DIVTIDE, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 10 143 595 € contre la prise en charge de son passif évalué à 9 097 915 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 de la société DIVTIDE, soit un actif net apporté de 1 045 680 €. L'opération prendra effet, sur le plan comptable et fiscal au 01/01/2023. La différence entre l'actif net apporté par la Société Absorbée (1 045 680 €) et le montant de la participation de la Société Absorbante dans la Société Absorbée (500 000 €) au 31/12/2022, constituera un boni de fusion de 545 680 €. Sous condition de la réalisation de la fusion de la société TOP DELPHINE au profit de la société TOP MATHILDE, la société TOP MATHILDE sera propriétaire de la totalité du capital de la société DIVTIDE, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société TOP MATHILDE contre des titres de la société DIVTIDE en sorte que la société TOP MATHILDE ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.